



ASSURANCES
BENARD, SEVESTRE & BOREL

Cotisation	103,09 €	Frais de dossier	5 €
Redevance	49,07 €	Sanglier	18 €
Droit de timbre	9 €	Assurance	20 €
Part forfaitaire FNC	55,89 €		

FACTURE 260,05 €

Le 15/07/2024

ATTESTATION D'ASSURANCE – SAISON 2024/2025

AREAS DOMMAGES – GROUPE BS ASSURANCES

14 RUE JEAN BUREAU – BP 51 – 77103 MEAUX Cedex

Atteste que Francois PARENT, né(e) le 11/01/1955, demeurant 5 GRANDE

RUE 21630 POMMARD, est assuré(e) pour la période du 15/07/2024 au

30/06/2025, en vertu du contrat d'assurance numéro 01028726.

Ce contrat garantit, dans les conditions minimales fixées par l'article L 423-16 du Code de l'Environnement, la responsabilité civile encourue par le chasseur, sans limitation de somme, en raison des accidents corporels occasionnés par un acte de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles et par les chiens dont il a la garde.

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Aucune déchéance n'est opposable aux victimes ou à leurs ayants droits.

GROUPE BS ASSURANCES (N°ORIAS 15004905)

Pour tous renseignements, un seul numéro : 01.60.09.43.43 ou e-mail :

contact@assurance-chasse.eu

PARENT FRANCOIS

LA GARELLE

5 GRANDE RUE

21630 POMMARD

Madame, Monsieur,

Ce document est votre validation du permis de chasser pour la saison 2024-2025. Elle est valable du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025. Vous devez l'avoir en votre possession ainsi que votre permis de chasser et votre attestation d'assurance lors de toute action de chasse.

Votre code-barre droit de vote - autocollant s'il s'agit d'une validation délivrée par la Fédération ou papier s'il s'agit d'une e-validation - est à conserver en vue de l'assemblée Générale d'avril 2025.

Pour toute précision, extension ou modification de votre validation de permis de chasser, n'hésitez pas à contacter la Fédération des Chasseurs de la Côte-d'Or au 03 80 53 00 75 ou par mail à l'adresse suivante : guichet.unique@fdc21.com

Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaite une excellente saison de chasse.

Pascal SECULA, Président.

TIMBRE VOTE - 2024-2025
PARENT FRANCOIS



20050212236112

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2024-2025

Nationale.....021

du 15/07/2024 au 30/06/2025

Tout gibier

du 15/07/2024 au 30/06/2025

AVEC Sanglier.....057,067,068

du 13/11/2024 au 15/11/2024

dont 5 € d'éco-contribution

Formation décennale sécurité réalisée : 03/11/2022

PARENT FRANCOIS

LA GARELLE
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

N° du permis : 2125761

Délivré le : 02/09/1980

Par : Côte-d'Or

N° 312881



20050212236112